

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 9 février deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,
3 février 2023

Date de publication
sur le site internet de
la ville,
13 février 2023

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 24
Votants 27

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, Mme Mireille BAUDRY, M. Eric BLONDEL, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Lionel DURAMÉ, Mme Chantal DUTOT, Mme Fanny GENET-LACAILLE, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, M. Sylvain HEMARD, Mme Aurore LAINE, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Alexandre VOIMENT.

Procurations :

Mme Émilie DUTOT à Mme Chantal DUTOT, M. Dominique GALLIER à Mme Céline CIVES, M. Jacques TERRIAL à M. Bastien CORITON.

Étaient excusés :

Mme Steffie HAMEL, M. Luc HITTLER.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2023-009

Garantie d'emprunt - Résidence de l'Europe

Dans le cadre de d'une importante opération de rénovation de la résidence de l'Europe située avenue de Nettetal, Seminor sollicite la commune pour garantir son emprunt constitué de deux lignes de prêt.

Pour l'opération sur les logements de la résidence dont le montant est estimé à 1 385 297 euros, il s'agirait de garantir 2 lignes de prêts :

- PAM pour un montant de 688 297 euros.
- PAM ECO-PRET pour un montant de 697 000 euros.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'approuver le principe d'une garantie du ou des emprunts concernés d'un montant total de 1 385 297 euros à hauteur de 50% tout en indiquant que pour devenir pleinement contraignant, l'engagement devra être réitéré par une délibération ultérieure du Conseil municipal au vu des éléments transmis par Seminor (plans de financement actualisés et contrats de prêts) et que des contreparties notamment en terme de réservation (10% des logements) pourront être demandées par la commune.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,



Le Maire,
Bastien CORITON

Le secrétaire de séance,
Didier BOQUET